



Pour tous les instruments, les candidats doivent présenter 2 ou 3 œuvres de styles et d'époques différentes. La présentation doit durer entre 20 minutes (minimum) à 30 minutes (maximum). Pour les instruments suivants, toujours dans le cadre de ce programme de 20 à 30 minutes, des spécificités sont demandées.

MUSIQUE CLASSIQUE À CONTEMPORAINE

VIOLON

Au moins une des œuvres présentées (étude, caprice, pièce ou concerto) devra témoigner de la virtuosité du candidat

VIOLONCELLE

Au moins une des œuvres présentées doit être une pièce classique (entre 1720 et 1828)

CONTREBASSE

Une des œuvres présentées doit être choisie dans la liste suivante :

- Hans Fryba, extrait(s) de la Suite dans un vieux style
- Concertos de Serge Koussevitzky, Giovanni Bottesini, Franz Anton Hoffmeister, Karl Ditters von Dittersdorf, Jean-Baptiste Vanhal : 1 ou 2 mouvements
- Teppo Hauta-aho, Kadenza
- Victor Serventi, Largo et scherzando : le largo et/ou le scherzando
- Alfred Desenclos, Aria et rondo : l'aria et/ou le rondo

CLARINETTE

Les candidats doivent présenter :

- un mouvement de concerto (au choix parmi Mozart/Weber/ Spohr),
- un mouvement d'une sonate romantique ou d'une sonate du XX^e siècle,
- et une pièce contemporaine

S'il le souhaite, le candidat peut interpréter une œuvre du programme imposé, sur instrument spécial (clarinette basse ou/et petite clarinette mib)

SAXOPHONE

Utiliser au moins 2 saxophones pour la présentation des 3 œuvres d'esthétiques diverses

TROMPETTE

Les candidats doivent présenter :

- une étude imposée : Hommage à Antoine Curé «Triptyque» en 3 mouvements (pages 28, 29 et 30 de La trompette française, 15 portraits musicaux de Jean-François Dion) à la trompette en ut,
- et deux autres pièces de styles différents antérieures à 1970

PERCUSSIONS

Au moins une des oeuvres présentées doit être une pièce pour clavier à 4 baguettes

GITARE

Au moins une oeuvre présentée doit avoir été composée à partir de la deuxième moitié du XX^e siècle

FORMATION MUSICALE

L'une des œuvres présentées doit être une mélodie que le candidat interprète en s'accompagnant d'un instrument polyphonique de son choix

DIRECTION D'ENSEMBLE VOCAL

Les candidats doivent venir avec leur ensemble vocal

DIRECTION D'ENSEMBLE INSTRUMENTAL

Les candidats doivent venir avec leur ensemble instrumental.

JAZZ, MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES ET TRADITIONNELLES

JAZZ

Présenter 3 pièces de styles différents (compositions et standards du répertoire réarrangées) pour une durée de 20 minutes minimum à 30 minutes maximum

MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

Instruments

Présenter 3 pièces de style différents (compositions et reprises du répertoire réarrangées) pour une durée de 20 minutes minimum à 30 minutes maximum.

Musiques électroniques

Pour les candidats détenteurs d'un DEM en MAA option musiques électroniques : épreuve d'interprétation d'une durée de 20 minutes maximum.

Diffusion de productions réalisées par le candidat et/ou performance *en live* (au moins 1 morceau devra être réalisé *en live*). Le candidat fournira un document qui permettra au jury de saisir les tenants et aboutissants de sa performance.

MUSIQUES TRADITIONNELLES

Présenter 3 pièces de styles différents pour une durée de 20 minutes minimum à 30 minutes maximum.

TOUTES LES AUTRES DISCIPLINES (alto, flûte, hautbois, basson, cor, trombone, tuba, piano, accordéon, harpe) n'ont pas de spécificités : le candidat doit se conformer aux consignes générales. Programme libre.